

DIRE N° 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
ET LE

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de LYON (RHONE)

A comparu Maître Benoit FAVRE de la SELARL
CABINET BENOIT FAVRE constitué pour :

Syndicat des copropriétaires LES LAURIERS, sis 513,
rue de Sans Souci 69760 LIMONEST (France),
représenté par son syndic SARL TESSERIM, Société
à responsabilité limitée au capital de 12 200,00 €,
immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 498 482 876
dont le siège social est 59 Avenue du Maréchal de
Saxe 69003 LYON (France), prise en la personne de
son représentant légal domicilié en cette qualité audit
siège.

Lequel nous a déclaré, que par addition au cahier des
clauses de vente, il entend annexer les documents
suivants :

- Bail commercial en date du 1^{er} juin 2018

Desquels comparution et dire, Maître Benoit FAVRE
a demandé acte.

LE GREFFIER EN CHEF.